

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Département de l'Hérault

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de SAINT CLEMENT DE RIVIERE

L'an **deux mil dix huit, le trente avril**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT CLEMENT DE RIVIERE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Alphonse CACCIAGUERRA**.

Étaient présents : M. Christophe JAY, Mme Edith CATARINA, M. Jérôme POUGET, Mme Francine BOHÉ, Mme Françoise LESAUNIER, Mme Sylvie MULLIE, M. Francis AVRIAL, M. Marcel TARDIEU, M. Alphonse CACCIAGUERRA, Mme Monique VITOUX, Mme Michèle CACCIAGUERRA, Mme Josiane THOMAS, M. Claude REBOURG, M. Alain PERRET du CRAY, Mme Martine PIERRE, M. François MERCIER, M. Daniel SAHUC, M. Georges TOURTOGLOU, Mme Laurence CRISTOL-DALSTEIN, Mme Rachèle BODIN, M. Stéphan BAYSSIERE, M. François GEORGIN, Mme Christine RACHET MAKKA, M. Raphaël ROMANENS, M. Alain BAUDRY, M. Michel BEGEL.

Secrétaire : Mme Françoise LESAUNIER.

INFORMATION : Procès-verbal d'installation d'un nouveau conseiller municipal suite à démission

Monsieur Alphonse CACCIAGUERRA, doyen d'âge du conseil, qui en assure la présidence, informe l'assemblée que Monsieur Rodolphe CAYZAC, a présenté sa démission de Maire et de Conseiller municipal par courrier adressé à Monsieur le Préfet de l'Hérault en date du 11 avril 2018, qui l'a acceptée par courrier en date du 16 avril 2018.

Conformément à l'article L270 du code électoral "le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit".

Compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 23 mars 2014 et conformément à l'article L270 du code électoral, Madame Elodie STAEBLER est donc appelée à remplacer Monsieur Rodolphe CAYZAC au sein du conseil municipal.

Le tableau du conseil municipal sera mis à jour en conséquence et Monsieur le Préfet sera informé de cette modification.

Par courrier adressé à la Mairie en date du 26 avril 2018, Madame Elodie STAEBLER nous informe qu'elle ne souhaite pas siéger au conseil.

Le suivant de liste sera convoqué au conseil municipal suivant.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-017 : Election du Maire

Monsieur CACCIAGUERRA Alphonse, doyen d'âge du conseil qui en assure la présidence expose :

Suite à la démission de Monsieur Rodolphe CAYZAC de ses fonctions de Maire et de Conseiller municipal par courrier adressé à Monsieur le Préfet en date du 11 avril 2018 et acceptée par celui-ci par courrier du 16 avril 2018, un nouveau Maire doit être élu.

Il convient donc de procéder au vote.

Le Conseil ouï l'exposé de Monsieur CACCIAGUERRA

Celui-ci demande ensuite à l'assemblée qui souhaite se présenter à l'élection en tant que Maire.

Mesdames CRISTOL-DALSTEIN Laurence et RACHET-MAKA Christine se portent candidates.

Le vote se déroule à bulletin secret.

Messieurs BAUDRY Alain et BAYSSIERE Stephan sont désignés pour être assesseurs et procèdent au dépouillement.

Les résultats sont les suivants :

Madame CRISTOL-DALSTEIN Laurence : 20 voix

Madame RACHET-MAKA Christine : 5 voix

Monsieur POUGET Jérôme : 1 voix

Madame CRISTOL-DALSTEIN Laurence est élue Maire de la Commune, au 1er tour, à la majorité absolue.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-018 : Fixation du nombre de postes d'adjoints

Madame Laurence CRISTOL-DALSTEIN, Maire nouvellement élu, expose :

Suivant la jurisprudence et l'article L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, quand il y a lieu pour quelque cause que ce soit à une nouvelle élection du Maire, il est procédé à une élection d'adjoints. Leur nombre ne doit pas excéder 30% de l'effectif du Conseil Municipal, soit un maximum de 8.

Il convient donc de fixer le nombre d'adjoints à élire.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame le Maire

Décide à la majorité (21 pour, 5 contre Madame RACHET-MAKA - Messieurs BAUDRY - BEGEL - GEORGIN - ROMANENS) d'élire **huit** adjoints

26 VOTANTS
21 POUR
5 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-019 : Election des Adjoints

Madame Laurence CRISTOL-DALSTEIN, Maire nouvellement élu, expose :

Suivant la jurisprudence et l'article L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, quand il y a lieu pour quelque cause que ce soit à une nouvelle élection du Maire, il est procédé à une élection d'adjoints.

Le nombre d'Adjoints à élire ayant été fixé à **huit** par l'Assemblée, soit 30% de l'effectif du conseil municipal, il convient de procéder au vote

Madame le Maire propose, en sa qualité de Maire nouvellement élu, la liste d'adjoints suivante :

Liste "ST CLEMENT C'EST TOUJOURS VOUS"

Christophe JAY
Edith CATARINA
Jérôme POUGET
Francine BOHE
Françoise LESAUNIER
Sylvie MULLIE
Francis AVRIAL
Marcel TARDIEU

Madame le Maire demande s'il y a une autre liste d'adjoints candidate.

Madame RACHET-MAKA propose la liste d'adjoints suivante :

Liste "ST CLEMENT 2014"

Christine RACHET-MAKA
François GEORGIN
Raphaël ROMANENS

Madame le Maire appelle chaque conseiller municipal dans l'ordre du tableau et les invite à venir chercher, à tour de rôle, un bulletin et une enveloppe afin de se rendre dans l'isoloir pour procéder au vote et déposer ensuite le bulletin dans l'urne.

Messieurs BAUDRY Alain et BAYSSIERE Stephan sont désignés pour être assesseurs et procèdent au dépouillement.

Les résultats sont les suivants :

Liste "ST CLEMENT C'EST TOUJOURS VOUS : 19 voix

Liste "ST CLEMENT 2014" : 5 voix

Bulletins nuls : 2

La liste d'adjoints "ST CLEMENT C'EST TOUJOURS VOUS"

Christophe JAY
Edith CATARINA
Jérôme POUGET
Francine BOHE
Françoise LESAUNIER
Sylvie MULLIE
Francis AVRIAL
Marcel TARDIEU

est élue au 1er tour à la majorité absolue.

La séance est clôturée à 20h02.